

Image not found or type unknown



Après licenciement pour faute grave

Par **chan22**, le **24/04/2014** à **08:38**

Bonjour,

Un ami vient d'être licencié pour faute grave dans un emploi saisonnier. Pourra-t-il refaire une demande d'emploi dans cette société l'année prochaine, la société a-t-elle la possibilité juridique de le ré-embaucher, est-ce que cela reste une décision personnelle et à sa seule appréciation ?

Merci pour votre réponse. Cordialement.

Par **P.M.**, le **24/04/2014** à **11:41**

Bonjour,

En toute logique, si l'employeur a licencié le salarié pour faute grave, il ne devrait pas le réembaucher...